Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Question n° 372 Commande Publique

DACP

REF: DACP2013078

Signataire : MC/ED/PLB

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR: Jean-François MONINO

OBJET : Fourniture de vêtements de travail et de petits équipements pour le personnel de la Direction Prévention et Sécurité pour les années 2014 à 2016. Approbation du projet de marché. Autorisation de signature.

EXPOSE:

La Direction Prévention et Sécurité regroupe plusieurs services devant être dotés de vêtements de travail et de petits équipements permettant leur identification visuelle auprès de la population. Cette dotation concerne environ 87 agents. Il s'agit des catégories d'agents suivants :

- les agents de la Police Municipale dont les dotations vestimentaires sont obligatoires et réglementées,
- les agents de service de voies publiques appelés ASVP,
- les agents de service des parcs et jardins appelés ASPJ,
- les agents « point école »,
- les agents «médiateurs de jour».

Ces prestations font actuellement l'objet d'un marché arrivant à échéance le 31 décembre 2013. Afin de continuer à assurer ces prestations pour les trois années à venir, il y a lieu de lancer une procédure sur appel d'offres (conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) en vue de la passation d'un marché de fourniture.

Ce marché sera conclu pour un an renouvelable, par reconduction expresse et par périodes successives de un an, deux fois au maximum, il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2016.

Le marché passé à prix unitaires fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics : Seuil minimum : 10 000 € HT Seuil maximum : 90 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier.

Le montant maximum annuel au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Pour rappel, les dépenses réalisées sur les 2 années précédentes et celle en cours sont les suivantes :

En 2011 : 29 003,99 € TTC En 2012 : 25 690,72 € TTC

En 2013, jusqu'à ce jour : 53 245,54 € TTC

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal des exercices correspondants sur le 901-60636-112.

Il est demandé en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir, approuver le projet de marché et autoriser le Maire, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, à le signer avec l'entreprise rendue attributaire.

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

N° 372

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF: DACP2013078

Signataire: MC/ED/PLB

OBJET : Fourniture de vêtements de travail et de petits équipements pour le personnel de la Direction Prévention et Sécurité pour les années 2014 à 2016. Approbation du projet de marché. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le budget communal,

Vu le projet de marché,

Considérant la nécessité de doter les agents des différents services de la Direction Prévention et Sécurité en vêtements de travail et petits équipements,

Considérant que le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2013 et qu'il y a lieu de relancer un marché pour les trois prochaines années.

A l'unanimité.

DELIBERE:

APPROUVE le projet de marché à bons de commande, relatif à la fourniture de vêtements de travail et de petits équipements pour le personnel de la Direction Prévention et Sécurité, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, pouvant ainsi couvrir les années 2014 à 2016 et comportant les seuils annuels suivants :

Seuil minimum : 10 000 € HT Seuil maximum : 90 000 € HT

Le Maire adjoint Daniel GARNIER

Recu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint Daniel GARNIER